



TOUS LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS doivent REFUSER D'ADHÉRER ET DE COTISER À L'ORDRE INFIRMIER !



Après chaque sortie d'IFSI, l'Ordre infirmier veut tenter de se sortir d'une mauvaise passe en mettant la pression sur les nouveaux diplômé-es afin d'obtenir leur adhésion. En effet, le refus d'adhésion massif des soignant-es et le non-paiement des cotisations a obligé l'Ordre à revoir ses finances à la baisse et l'a fortement affaibli. S'il veut continuer d'exister, il n'a pas d'autre choix que de menacer les soignant-es par des services de recouvrements belliqueux pour leur soutirer leur inscription au tableau entraînant le paiement de la cotisation.

La CGT rappelle que depuis sa création en 2006, l'Ordre est fortement contesté par une très grande majorité de la profession salarié-es et libéraux.

Félicitons nous des infirmier-es non adhérent-es.

Face à ces menaces de poursuites judiciaires, plusieurs politiciens ont pris position afin de supprimer l'obligation d'adhérer aux Ordres infirmier et kiné. Madame la ministre de la Santé a rappelé, si besoin était, que l'absence d'adhésion à l'Ordre ne devait pas empêcher le recrutement dans les établissements de santé, ni la mise sous statut et la titularisation des nouveaux diplômé-es.

L'Ordre infirmier ne sert à rien !

Il a été muet lors de la perte de la reconnaissance de la pénibilité de la profession ! Notre profession est régie par un décret d'actes et par le statut des agents de la Fonction publique, ou par les conventions collectives pour le Privé. De plus, il risque de nous faire passer dans un corporatisme malsain et dangereux qui nous éloignent des autres professionnel-es de santé. Les réels soucis des infirmier-es et de tous les soignant-es sont les conditions de travail dégradées et les salaires très largement insuffisants que seules les luttes collectives et interprofessionnelles pourront clairement améliorer.

L'Ordre, c'est la réapparition de la double peine pour les soignants qui, en cas de faute, pourront faire l'objet d'une sanction disciplinaire de leur établissement ET du conseil de l'Ordre.

Marquons notre refus des Ordres professionnels quels qu'ils soient !

Montreuil, octobre 2013



Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex - orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 87 65